



## Une CGT, offensive, rassemblée, solidaire

**L**es deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie fusionnent au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les compétences des Conseils régionaux, des métropoles et de l'Etat en région deviennent de plus en plus structurantes pour l'ensemble des choix stratégiques.

Déjà des initiatives ont été prises ou sont programmées: distribution du tract «**la CGT combat le FN**» au forum des associations de la ville de Villers-Cotterêts dans l'Aisne, ville dirigée par le FN ou encore l'union départementale du Pas de Calais et l'union locale de Calais organisent deux réunions avec le collectif confédéral contre le FN, courant décembre. Cette initiative a pour objectif d'informer et sensibiliser sur la réalité des conditions de vie, de pauvreté et de misère dans laquelle les hommes et les femmes et les enfants, fuient la barbarie et l'horreur des guerres alimentées par la finance, le libéralisme et le capitalisme.

Les réformes territoriales et de l'Etat qui en sont la cause, auront un fort impact sur la vie des territoires et de leurs habitants, a fortiori sur celle des salariés-es.

La CGT a dénoncé le déficit de démocratie entourant l'élaboration, les finalités, le contenu et la mise en œuvre de ces réformes répondant au dogme austéritaire d'objectifs économiques et comptables. Nous sommes loin de la nécessaire réponse sociale aux besoins des habitants - salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es.

Face à cette réalité, nous avons la responsabilité d'organiser les salariés afin de rejeter toute tentative d'isolement, de repli sur soi et d'exclusion de l'autre, de poursuivre et amplifier les mobilisations des salariés pour contraindre à un changement de politiques économiques et sociales fortes, seules en capacité de sortir les peuples de l'austérité et les économies de la crise.

Dans notre région en particulier, nous avons à rappeler haut et fort que l'asile est un droit. A l'instar de la déclaration du 15 septembre dernier de la CGT/ANCAV TT « **La CGT, c'est d'abord la solidarité, solidarité entre les salariés, solidarité avec tous les peuples de la planète, pour ensemble construire un monde meilleur. La solidarité, c'est le respect de l'autre, c'est l'acceptation de sa différence, c'est le vivre ensemble dans la paix et la fraternité** ».

Depuis déjà plusieurs mois, La CGT Nord-Pas-de-Calais et La CGT Picardie travaillent ensemble au niveau interprofessionnel, tout comme divers branches professionnelles ont également commencé à se rencontrer et à se fixer quelques objectifs revendicatifs et/ou de vie syndicale.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés le 1<sup>er</sup> juillet dernier à Lille pour porter les revendications des salariés et des populations sur la construction de la nouvelle grande région à l'occasion du colloque interrégional organisé à l'initiative des CESER de nos deux territoires. (*voir tract diffusé sur notre site*).

C'est ainsi que nous avons tenu déjà deux journées d'étude l'une en juin, consacrée à l'offre de soins et la santé au travail, l'autre fin août sur les questions d'emploi, de formation professionnelle et d'orientation.

Il nous faut poursuivre cette démarche permettant à chacun de mieux connaître l'histoire, la réalité et les pratiques de l'autre afin de donner à voir **une CGT offensive et rassemblée, utile à tous les salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es.**

**Georges Boulenger,**  
Secrétaire régional Nord Pas de Calais

**Frédérique Landas,**  
Secrétaire régionale Picardie

## Edito

## Sommaire

Page 1 : Edito

### Activité Régionale :

Pages 2 à 5 :

- Journée d'étude du 28 Août

### Actualité Régionale :

Page 5 :

- Congrès UD Aisne
- 51<sup>ème</sup> congrès confédéral

### Activité des mandats :

Pages 6 et 7 :

- Agefos PME / interview D. Coquel
- Autosaisine illettrisme
- Que va devenir le CESER de Picardie ?

Page 8 : Publicité

**- LE LIEN PICARD -**  
Journal trimestriel  
du Comité Régional CGT Picardie  
ISSN 2112-3802  
PRIX : 0,50 €  
N° CPPAP: 0716 S 08349.  
Directrice de la publication :  
Frédérique LANDAS  
Tél. : 03 22 33 35 00  
Fax : 03 22 33 35 03  
e-mail : picardie@cgt.fr  
Imprimé par :  
I.S.L. Creil / St-Maximin (60)



Retrouve l'actualité de la CGT Picardie  
sur notre site web



**Comité Régional CGT Picardie**

6 rue Colbert, 80000 AMIENS

Téléphone 03 22 33 35 00 – Télécopie 03 22 33 35 03 • E-mail : picardie@cgt.fr • www.cgtpicardie.fr





Après l'intervention d'accueil par Georges Boulenger (secrétaire du Comité régional Nord – Pas de Calais), Christophe Jacobs (animateur du collectif Emploi Formation Comité régional Nord – Pas de Calais) a présenté le **Nouveau Statut du Travail Salarié (NSTS)** axé sur 9 droits attachés à la personne.

La journée s'est poursuivie avec des travaux en ateliers animés en binômes.

L'atelier « **Formation professionnelle** » était animé par Murielle Mulot (Comité régional Picardie) et Jacques Coudsi (retraité AFPA Nord – Pas de Calais).

## Atelier « Formation professionnelle »



### Quels étaient les objectifs de cet atelier ?

Derrière la question de la formation, il y a des enjeux essentiels pour les salariés : la qualification, le salaire, la qualité du travail, l'accès à un emploi et la préservation de celui-ci, l'évolution de carrière, le développement personnel et l'émancipation, la place de chacun dans la vie sociale... Il y a également des enjeux en termes d'aménagement et d'égalité des territoires, de pérennité de l'entreprise, de développement industriel, de démocratie. S'il est un droit qui doit être attaché à la personne (NSTS), c'est bien le droit à la formation et à la qualification. Mais les questions liées à la formation professionnelle ne sont pas toujours simples, d'autant que patronat et gouvernement se font un malin plaisir de rendre les choses un peu plus compliquées et opaques.

**Comment s'empare-t-on concrètement de ces questions, chacun à son niveau de responsabilité? Comment on les intègre dans notre action revendicative? Comment on**

La journée d'étude interrégionale proposée par les Comités régionaux Nord - Pas de Calais et Picardie sur le thème de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'orientation fait suite à celle du 12 juin à Montdidier « Offre de soins et santé au travail » (cf COURRIER UD N°858). Elle s'est tenue à Lens le 28 août dernier et a réuni 73 camarades (43 du Nord – Pas de Calais et 30 de Picardie).



L'atelier « **Emploi, orientation** » était animé par Christophe Jacobs et Christian Garchery (Comité régional Nord – Pas de Calais).

### Des enjeux et des défis à relever

**Les droits :** celui de la formation reste virtuel pour le plus grand nombre, les inégalités se creusent au détriment de tous.

**Une réponse :** fonder le développement social, individuellement et collectivement.

**Un outil :** la sécurité sociale professionnelle et le nouveau statut du travail salarié.

**Une méthode :** l'intervention permanente des salariés et de leurs organisations représentatives.

**Des défis à relever :** technologiques, démographiques, organisationnels et sociétaux.

**construit le rapport de force pour faire vivre les droits existants, pour les rendre effectifs, pour en conquérir de nouveaux ?**

### Le débat : thèmes et réflexions

Dans les entreprises, il y a aujourd'hui très peu de marge de progression dans les métiers que nous exerçons. Ce qui est remis en cause, c'est le droit à la formation pour évoluer professionnellement. Les budgets formation ont de plus en plus tendance à être à la baisse. Trop souvent, la formation est utilisée pour accompagner la précarisation et la compression des emplois.

Les représentants du personnel dans les Instances Représentatives du Personnel (IRP) ne sont pas toujours formés comme il le faudrait. Le risque est d'avoir des plans de formation « fantoches ». Où faut-il intervenir pour défendre efficacement nos droits ? Quels liens doivent exister entre les mandats et les organisations de la CGT ?

Quel est le rôle du syndicat dans l'entreprise ?

La dernière réforme de la formation a eu pour résultat de permettre aux grosses entreprises de baisser les cotisations afin de diminuer le soit-disant « coût du travail ». Une formation initiale de qualité est indispensable pour ensuite déboucher sur une formation professionnelle continue efficace.

Avec la fusion des régions et la réforme territoriale se dessine l'objectif d'une spécialisation des territoires. C'est dire que la question territoriale est au cœur des problématiques de formation aujourd'hui. Mais trop souvent, les organisations syndicales sont perdues par rapport à cette réforme territoriale.

Dans les petites et très petites entreprises, ou dans certains services de la fonction publique, le problème du remplacement du salarié quand il part en formation se pose, ce qui conduit trop souvent à ne pas proposer de formations.

Dans la fonction publique, on assiste à un développement de l'apprentissage. Mais trop souvent, les directions désignent des tuteurs sans leur donner les moyens (décharge de travail). Le choix de l'apprentissage comme modalité de formation est souvent dicté par la volonté de « faire du chiffre » pour les organismes de formation. D'autres voies existent pour se former et se qualifier. La formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue, la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Il faut que la voie choisie corresponde aux besoins réels.

Nous connaissons une situation de chômage de masse, mais trop de formations ne conduisent pas à un travail. Dans les entreprises, trop de formations sont externalisées et leur contenu confié à des organismes patronaux. Cela pose la question du choix des organismes et de la qualité des formations. Il n'est pas question non plus de se contenter de formation en interne de l'entreprise. Des formations à l'externe peuvent être indispensables.

## Atelier « Emploi, orientation » : quels sont les objectifs de la formation professionnelle continue ?



Qui et comment détermine-t-on les besoins ? **Pour la CGT, les besoins à prendre en compte sont ceux des personnes, de l'entreprise et du territoire.**

Au vu des besoins considérables en termes de remplacement des départs, il existe un risque que le pays manque de main d'œuvre demain.

Nous avons des inquiétudes à nous faire pour les personnels dans les OPCA. Et il va falloir se battre pour éviter les licenciements dans les FONGECIF.

### Des propositions de pistes revendicatives

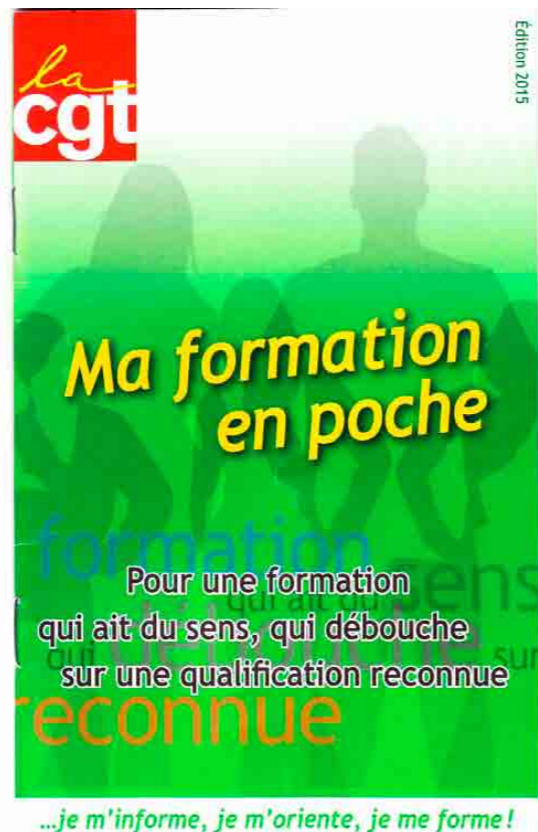
- Porter la revendication d'un grand service public : l'effectivité du droit à se former et à se qualifier en dépend.
- Mieux connaître nos droits. Mieux connaître les lieux d'intervention sur les questions de formation. Ce qui renvoie à trois propositions : (1) il devrait y avoir un module spécifique sur la formation dans la formation d'accueil ; (2) il faut former nos élus sur la formation au même niveau que pour les CHSCT ; (3) s'emparer des moyens modernes de communication ; d'où l'idée d'un site Internet sur la formation, les données, informations, ressources, cartographies régionales (possibilité d'une relation avec le site CGT national ?)
- La meilleure façon de s'emparer des questions de formation : partir de projets concrets. Par exemple, en ce qui concerne nos deux régions, le projet du canal Seine-Nord.
- Dans la région, il existe des lieux pour peser : le CREFOP, le COPAREF, les OPCA et les FONGECIF. La question posée : mettre les interventions de la CGT dans ces lieux en commun avec les syndicats dans les entreprises et lier plus étroitement l'activité des syndicats à celle des mandatés.
- Un comité d'entreprise dans une entreprise peut faire appel à un OPCA ou à un FONGECIF

La formation professionnelle continue doit permettre le retour ou le maintien dans l'emploi. Elle doit favoriser le développement des compétences et l'accès aux différents niveaux de qualifications professionnelles. Elle doit contribuer à la promotion sociale et au développement économique et culturel. Cependant la question de l'emploi ne peut être posée comme le fait l'Etat et le patronat sous l'angle de la précarité et du conjoncturel. Le travail ainsi que la formation professionnelle ne sont pas des outils au service du moins disant pour les salariés. Il est donc utile d'intervenir sur les questions du droit au travail et de la formation au service du salarié tout au long de sa vie.



**Djamal Teskouk** (collectif confédéral de l'activité formation initiale et continue), présent à cette initiative, a rappelé les outils existants :

- ✓ La brochure confédérale s'adressant aux salariés : Ma formation en poche
- ✓ La brochure confédérale s'adressant aux militants : Ma formation professionnelle
- ✓ L'outil collaboratif confédéral dédié aux questions de formation professionnelle à l'adresse [formationprofessionnelle.cgt.fr](http://formationprofessionnelle.cgt.fr)



Dans ses conclusions, **Frédérique Landas** (Secrétaire du Comité régional Picardie) a souligné le fait que ces outils ne nous exonèrent pas de mettre en place un plan de formation sur ces questions et de continuer ce travail de mise en commun pour

dégager des perspectives et des luttes en région. Elle a suggéré la mise en place d'un collectif Emploi Formation au niveau de la grande région Nord - Pas de Calais Picardie « *c'est aux comités régionaux d'en décider* » et insisté sur la nécessité

de « *contribuer à ce que les salarié-es et les privé-es d'emploi se réapproprient collectivement les questions du travail, de l'emploi et de la formation* ».

Catherine Meyza,  
UD du Nord

Un site à votre disposition  
[formationprofessionnelle.cgt.fr](http://formationprofessionnelle.cgt.fr)



Le collectif confédéral de l'activité formation initiale et continue (AFIC) a décidé, suite aux assises nationales de la formation professionnelle organisées les 11 et 12 décembre 2014, de se doter d'un outil permettant de développer les échanges entre militants CGT en responsabilité sur ce thème dans les différentes structures de la CGT.

Ce site collaboratif a pour vocation d'être un espace de contact, d'échange d'idées, de documents et d'informations pour les représentants, mandatés et autres responsables CGT intervenant sur les dossiers de la formation professionnelle initiale et continue, voire de l'emploi. Il permet également à chaque inscrit de contacter les autres. Vous y trouverez les informations relatives aux mandats nationaux interprofessionnels, ainsi qu'aux OPCA, Branches ou territoires qui décident d'y participer. Chacune de ces structures pouvant bénéficier d'un espace d'échange réservé.

Le point de vue de :

**Murielle Mulot,**  
animatrice du collectif  
« formation tout au long de la vie »  
de la région Picardie



Quel est l'intérêt  
d'une telle journée ?

Cette journée a été mise en place à la demande des comités régionaux Nord Pas de Calais et Picardie. La loi sur la Formation Professionnelle du 5 mars 2014 a modifié certains droits, il semblait donc indispensable d'échanger avec nos militants pour évaluer les besoins en territoire.

Comment s'est organisé  
le travail de préparation  
avec les camarades de  
la région Nord Pas de  
Calais ?

Christophe Jacobs et Christian Garchery du comité régional Nord Pas de Calais avaient déjà beaucoup travaillé sur ce sujet, puisqu'ils avaient mis en place des journées d'étude dans les UL du Nord et du Pas de Calais. Nous avons donc puisé dans les diaporamas qu'ils avaient déjà préparés et nous avons articulé le déroulement de nos journées autour de ces éléments.

Quel est le but du travail  
en atelier ? Les deux  
ateliers ont-ils bien  
fonctionné ?

Après une présentation à l'ensemble de l'assistance,

pour que tous aient les mêmes informations, nous avons choisi de travailler en atelier, cela a permis d'approfondir deux questions : la formation professionnelle d'une part et emploi, orientation d'autre part.

Ces ateliers ont mis en évidence les demandes d'information et de formation qu'avaient les participants concernant leurs droits, ce que peut leur apporter la nouvelle loi, concernant également les mandatés dans les commissions formation des CE et beaucoup plus largement les mandatés dans toutes les instances formation professionnelle, emploi et orientation. La question de la fusion des régions est venue en demi teinte, comment apprendre à travailler ensemble, comment apprécier les besoins des salariés d'une aussi grande région, comment être force de proposition dans ces domaines.

La présentation par Djamal Teskouk du site AFIC, site de la confédération sur la formation répondait également à une attente, à plusieurs reprises, lors des ateliers, les camarades avaient pointé la nécessité d'un site d'information facilement accessible concernant les questions de formation.

En conclusion, je dirais que cette journée a été riche en demandes, et que maintenant notre travail peut commencer pour répondre aux attentes de nos syndiqués et de nos mandatés.

**51<sup>ème</sup>**  
**congrès**  
de l'union départementale CGT  
des syndicats de l'Aisne,  
Villeneuve Saint Germain,  
4 et 5 novembre 2015

A l'ordre du jour de ce congrès :

- Le point sur l'activité CGT dans le département
- Le fonctionnement de l'organisation syndicale avec les rapports d'activité, financier, le vote du document d'orientation etc..
- L'élection de la Commission Exécutive qui élira la Secrétaire Générale et la responsable à la politique financière.
- L'élection de la Commission Financière et de Contrôle

Pour tout renseignement complémentaire contactez l'UD de l'Aisne :

15 rue Anatole France 02100 Saint Quentin  
Tél : 03 23 62 31 17 • e-mail : [ud2@cgt.fr](mailto:ud2@cgt.fr)

18 au 22 avril 2016  
Marseille  
**51<sup>ème</sup> Congrès  
Confédéral**  
**C'est vous qui  
décidez**

Rencontres de plus de 2000 syndicats  
autour des 5 thématiques

- 1 - Notre démarche syndicale et notre rapport aux salariés
- 2 - la construction des luttes
- 3 - Notre rapport avec les autres organisations syndicales, le politique et le monde associatif
- 4 - Notre place dans le syndicalisme européen et mondial
- 5 - La démocratie dans la CGT

Une préparation exceptionnelle, un renouveau démocratique au sein de la maison CGT : les organisations du CCN ont choisi d'impulser un plan de visite de plus de 2000 syndicats pour permettre au plus grand nombre de syndiqués de s'exprimer autour des 5 grands thèmes retenus.

Plus d'infos sur le supplément ensemble n° 79, le mensuel des adhérents de la CGT.



## AGEFOS PME

L'AGEFOS PME est le premier gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle en France. Cet OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) collecte les fonds des TPE/PME, gère et finance les actions de formations et les contrats de professionnalisation.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle et de la nouvelle organisation territoriale, l'AGEFOS PME procède au renouvellement de ses instances nationales et régionales.

Pour l'AGEFOS PME Nord Picardie, le conseil d'administration et la commission régionale de formation sont renouvelés. Notre syndicat est



représenté par Daniel Coquel, administrateur (Picardie), Serge Gysels (Nord Pas de Calais) membre du bureau et Rudy Thuliez (Nord Pas de Calais) membre de la commission d'agrément. Le directeur de l'AGEFOS est Hervé Dallongeville et le président du Conseil d'Administration est Pierre Duriez (CFDT).

Les bureaux se déroulent en alternance à Amiens et Lille. Le conseil d'administration aura lieu le 23 mars 2016, et l'assemblée générale se déroulera le 28 juin 2016.

**Vous pouvez contacter vos mandatés CGT par l'intermédiaire du comité régional.**

### Interview de Daniel Coquel, administrateur CGT pour la Picardie

#### Quelle est l'ambiance au sein de cette instance ?

L'ambiance à l'AGEFOS PME est relativement cordiale, presque amicale moins « collet monté » que dans d'autres structures. En même temps, la CGPME ce n'est pas la même ambition démesurée que le « grand MEDEF » !

En tant qu'instance paritaire, nous avons l'impression que l'on peut dire des choses, nous sommes écoutés, nous pouvons essayer d'incliner un positionnement CGT répondant au plus près aux intérêts des salariés.

#### Pour toi quel est l'enjeu majeur à défendre ?

L'importance du renouvellement des qualifications et des compétences des salariés est un enjeu majeur avec la crise économique que nous



traversons. La formation professionnelle est en effet un droit constitutionnel, facteur d'émancipation des citoyens et des salariés. Avec en filigrane, la construction d'un « autre » parcours professionnel avec une progression de carrière et une réelle plus value salariale.

#### Comment vois-tu le positionnement de la CGT dans l'instance ?

Le paritarisme reste une valeur sûre et porteuse d'avenir, la CGT au sein de l'AGEFOS rappellera autant qu'il le faut que la sélectivité du marché du travail s'étant accrue au détriment des salariés les plus fragiles, ces derniers doivent pouvoir accéder à une formation de qualité au même titre que « les élites », pour accéder ou se maintenir dans l'emploi, dans le cadre d'un **parcours professionnel qui doit se poursuivre tout au long de leur vie active**, c'est l'objet de notre combat dans cet organisme.

## CESER L'illettrisme en Picardie, état des lieux et perspectives

**Avis traité par la commission 5** (actions Sanitaire et sociale / logement/santé)

**Camarades suivant la saisine : Céline Bridoux, Yannick Lauden, Laurent Regnier**

**Principales recommandations de l'avis :**

Pour faire baisser les chiffres de l'illettrisme en Picardie, 3 leviers principaux sont à actionner dans le cadre d'un plan quinquennal (2016-2020) :

- **Prévention au sein de l'Education Nationale en lien avec les familles**
- **Sensibilisation et mobilisation des publics**
- **Formation des demandeurs d'emploi et des salariés**

Pour le CESER, la faisabilité économique de ce plan existe pour la Picardie qui devra plus que doubler son effort envers ces publics spécifiques. Former nos concitoyens relevant des plus faibles niveaux répond à une nécessité économique et sociale, car meilleur est le niveau de formation et d'éducation d'une population, meilleur est le développement du territoire sur lequel elle vit ; l'indice de développement humain participe de l'indice de développement économique.

**Avis de la délégation CGT :**

Les camarades CGT, membres de la commission 5 ont apprécié le travail collectif lors de l'élaboration de ce projet d'avis. Le groupe partage l'analyse et les préconisations retenues pour l'éradication de ce fléau : l'illettrisme.

Les camarades ont souligné **l'importance et le rôle primordial de l'école publique** dans notre société démocratique. Comme le CESER, la CGT constate que **les dispositifs mis en place par les services publics n'ont pas permis de stopper le problème de l'illettrisme.**

Les mandatés CGT ont porté fortement notre revendication sur **l'interdiction de licencier des travailleurs en situation d'illettrisme et la création d'un statut de travailleur protégé.**

La délégation a insisté sur le fait que **la lutte contre l'illettrisme dans le monde du travail doit constituer une priorité des politiques de formation professionnelle et de l'emploi. Il faut améliorer le repérage et le suivi des personnes en situation d'illettrisme. L'Etat, la Région doivent engager des moyens financiers et humains** pour améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficultés face à la langue. **Les entreprises ont également une responsabilité sociale** manifeste en matière de lutte contre l'illettrisme. Tous les acteurs de la société doivent se mobiliser pour ramener l'illettrisme à un taux insignifiant. Dès la formation initiale, dans les entreprises, dans la société, à travers tous les contextes de la vie sociale, la CGT première organisation syndicale de salariés prendra toute sa place dans cette lutte.

Vote de l'avis :  
vote favorable du groupe CGT

*L'intégralité de la déclaration sur le site du comité :*

[www.cgtpicardie.fr](http://www.cgtpicardie.fr)

## Que va devenir le CESER de Picardie ?



**Dans quelques mois, les régions Nord-Pas de Calais et Picardie n'en formeront plus qu'une.**

Après six mois de débat et trois lectures dans chaque chambre, le Parlement adoptait le 17 décembre 2014 une nouvelle carte de France à 13 régions.

Compte tenu de cette réforme qui entrera en vigueur début 2016, les deux actuels CESER (Picardie et Nord-Pas de Calais) seront amenés à n'en faire plus qu'un.

En effet, pour les régions dont le périmètre est modifié, les CESER doivent, comme les Conseils régionaux, être reconfigurés de manière à ce qu'il n'existe qu'un CESER par région. Bien évidemment, il reviendra au législateur, mais aussi au gouvernement au travers de son pouvoir réglementaire, et au préfet de la nouvelle grande région de fixer la composition mais aussi les cadres de fonctionnement du futur CESER. Toutefois, il sera aussi de la responsabilité des conseillers de cette nouvelle assemblée de convenir de leur organisation interne notamment au travers de l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur.

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, en son article 32 confirme les CESER auprès des Conseils Régionaux.

**« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.**

**Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales ».**

La ministre Marylise Lebranchu, dans un courrier du 8 juillet dernier, adressé au Président de CESER de France, fournissait les premières orientations sur le devenir des CESER dans la perspective de la

nouvelle carte des régions le premier janvier prochain.

Ainsi, elle indiquait, qu'après échanges avec le cabinet du premier ministre, un décret sera pris au cours du dernier trimestre de l'année 2015 pour garantir que chaque membre d'un CESER actuel soit maintenu après le premier janvier 2016 et pour une période à déterminer mais à minima jusqu'à la fin de l'année 2016.

Dans les régions fusionnées, les CESER seront composés par addition des membres des CESER des actuelles régions.

La ministre poursuivait : **« Au-delà de ces mesures transitoires permettant de faciliter le fonctionnement des CESER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, je vous confirme que je souhaite pouvoir valider un scénario d'évolution des CESER à plus long terme ; Il s'agira de donner aux différents CESER de France une bonne visibilité sur leur évolution ».**

Selon un projet de décret que nous venons de nous procurer, relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et à leur siège et devant entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'article premier prévoit :

**« A titre transitoire, jusqu'au prochain 31 décembre 2017, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux des régions regroupées en application de la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 sont composés de la somme des membres des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux des régions qu'elles regroupent ».**

Les règles de détermination des lieux de réunion du CESER seront fixées par le conseil régional indique l'article 3.

**Laurent Regnier,**  
animateur du groupe CGT au CESER de Picardie



# NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT



DIAGORIS

## DIAGORIS

Cabinet d'Expertise Comptable

7 Boulevard Saint-Michel, 75005 PARIS

Tél : 01 42 17 04 15 / Fax : 01 42 17 04 10

Email : [contact@diagoris.fr](mailto:contact@diagoris.fr) / web : [diagoris.fr](http://diagoris.fr)